



## ASSEMBLEE GENERALE

**ordinaire**

M.F.R de Saint-Sauveur Lendelin

Le 20 mai 2016

## COMPTE RENDU

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

CS 81209 – 291 rue Léon Jouhaux 50009 SAINT LO CEDEX

☎ 02 33 57 92 25 - mail : [contact@udaf50.fr](mailto:contact@udaf50.fr)

Site internet : [www.udaf50.fr](http://www.udaf50.fr)

Monsieur Roussel, président, salue l'ensemble des associations familiales présentes, ainsi que les personnalités officielles. Monsieur Roussel remercie particulièrement Monsieur Seigneurie, directeur de la M.F.R de Saint-Sauveur Lendelin, d'accueillir l'UDAF pour cette assemblée générale et excuse Monsieur Capelle, président.

Monsieur Seigneurie, directeur de la M.F.R, salue les personnes présentes et indique que la MFR de Saint-Sauveur Lendelin est contente d'accueillir l'UDAF dans ses murs, en tant que partenaires et association.

Monsieur Roussel prie de bien vouloir également excuser, les associations, les mouvements, les administrateurs absents, ainsi que les personnalités, qui s'intéressent à nos actions, mais qui n'ont pas pu se libérer.

## PRESENTATION DU RAPPORT MORAL PAR MONSIEUR ROUSSEL

L'UDAF de la Manche a beaucoup fait parler d'elle en 2015 ! Le 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'association a en effet permis de communiquer sur les missions, les métiers et les projets de l'UDAF.

Je veux remercier une nouvelle fois les administrateurs et les administratrices qui se sont impliqués (es) pour la bonne organisation des différents évènements, et notamment la Fête des familles au mois de septembre à Condé-sur-Vire.

Cette manifestation conviviale, chaleureuse, familiale... et sous le soleil, a attiré plus de 750 personnes. Elle a aussi réuni les associations familiales de tout le département.

Ce fut un travail intense, un succès dû à l'engagement des associations, des membres du conseil d'administration et particulièrement du petit groupe de travail qui avait été constitué, mais également du service de l'Institution familiale, sous la houlette de notre directeur.

Je veux aussi remercier la CAF, le Crédit mutuel et la municipalité de Condé s/Vire de nous avoir aidés financièrement.

Le 70<sup>ème</sup> fut aussi l'occasion de prendre de la hauteur, de réfléchir et d'échanger. A Granville d'abord avec Michel Godet sur la politique familiale. A Saint-Lô ensuite avec Serge Hefez sur la famille comme miroir d'une société en mouvement. A Cherbourg enfin avec Nicole Prieur sur les conflits qui traversent les familles.

Au total, près de 250 personnes ont participé à ces conférences à l'invitation de l'UDAF.

Pour que ce 70<sup>ème</sup> reste dans les mémoires, le conseil d'administration de l'UDAF a souhaité la publication d'un livre souvenir. Nous voulions que la mobilisation de tous ces bénévoles familiaux, ces militants des familles, qui ont œuvré à la construction de ce que nous sommes aujourd'hui, soient célébrés. Nous voulions retracer l'histoire du mouvement familial et des associations.

Avec nos différences, le mouvement familial est en effet pluriel, nous sommes tous les héritiers des hommes et des femmes qui depuis l'immédiate après-guerre, ont fait progresser les droits des familles, ont défendu leurs aspirations et ont mis en place des services.

Ce livre a été envoyé aux présidents d'associations, aux partenaires et aux parlementaires. La présidente de l'UNAF et sa directrice générale nous ont félicité pour cette initiative, unique au sein du réseau des UDAF.

Je veux remercier la Caisse d'Epargne Normandie, qui y a apporté son concours financier.

Parallèlement à la préparation de ce 70<sup>ème</sup>, un comité de pilotage réunissant administratrices et administrateurs ainsi que des salariés, a travaillé à la réécriture du projet associatif.

Cette nouvelle feuille de route pour les années 2015 à 2019, s'articule autour de 4 orientations :

- le développement du réseau associatif familial pour notamment mieux repérer les attentes des familles,
- le resserrement des liens entre bénévoles et professionnel(le)s,
- le renforcement de l'identité de l'UDAF autour de l'éducation et du bien vivre ensemble,
- la valorisation des compétences professionnelles.

L'évocation du projet associatif me permet de vous présenter les administrateurs qui ont rejoint l'UDAF en 2015 :

- Monsieur Quentin Gallois, désigné par les AFC, Association familiale catholique,
- Madame Michèle Poutrel, désignée par la FAVEC, Conjointes survivants,
- Monsieur Rémy Mauduit, désigné par la CSF, Confédération syndicale des familles,
- Monsieur Yvan Dupont et Monsieur Pierre Leboullenger, désignés par l'UFAL, l'Union des familles laïques.

Après plusieurs mois d'attente, en raison d'aléas de travaux, mais surtout des délais d'instruction incroyablement longs, deux antennes ont déménagé en 2015.

L'antenne de Cherbourg tout d'abord, qui se situe désormais rue du Val de la Crespinière, dans le secteur du site universitaire de l'agglomération.

Il s'agit de la construction d'un bâtiment de plus de 400 m<sup>2</sup>. Les services de l'Etat, DRJSCS et préfecture de région, ont accepté le projet via un plan pluriannuel d'investissement.

L'antenne de Saint-Lô, a elle aussi déménagé, rue Léon Dériès, dans les anciens locaux de la DDJS, devenue DDCS. Près de 500 m<sup>2</sup> de bureau et la possibilité de stocker nos archives. Là encore, la constitution d'un plan pluriannuel d'investissement a été nécessaire.

Ce grand bâtiment a permis à l'UDAF de louer une partie des espaces à l'association Hellébore, mais également à la fédération Familles Rurales de la Manche d'entreposer ses malles pédagogiques.

Le Crédit Mutuel, et plus particulièrement M. Denis Lecouillard, a été l'interlocuteur de l'UDAF pour ces importants projets d'investissement.

Au total, ces investissements, le coût des aménagements et de l'installation dans ces deux nouvelles antennes a représenté un budget de 1 250 420 €.

Les conditions de travail pour les salariés et les conditions d'accueil pour les usagers et les familles s'en sont trouvées grandement améliorées.

En 2015, l'activité des services a aussi été intense. Particulièrement en protection juridique des majeurs. C'est pourquoi, suite à l'accord de la DRJSCS, quatre nouvelles professionnelles, mandataires judiciaires, ont été recrutées en CDI :

- Laurence Caudal,
- Aurore Blanchard,
- Lyne Lefevre,
- Fanny Montécot.

Toujours dans ce service, l'UDAF a mis en place une nouvelle modalité en matière d'ouverture des mesures de protection, une fois la décision prise par les magistrats de désigner l'UDAF.

Dans le Cotentin et le sud-Manche, deux mandataires volontaires, spécialisées dans l'ouverture des mesures, ont pris leur fonction. Il s'agit de Mathilde Legoupil à Cherbourg et de Joëlle Germain à Avranches.

L'objectif était de fluidifier ce moment particulier qu'est la mise en place de la mesure de protection avec le majeur, et d'être plus réactif.

Je veux saluer l'engagement professionnel et la grande rigueur de Mesdames Legoupil et Germain dans la création de ce pôle et de leurs nouvelles missions. J'associe également Isabelle Choisy et Viviane Pourreau qui, au siège, complètent le travail administratif de ce nouveau pôle, ainsi que les secrétaires assistantes de mandataire.

Les juges des tribunaux d'instance de Cherbourg et d'Avranches sont satisfaits de la démarche de l'institution. Ce qui nous encourage pour faire de même dans le centre-Manche.

Autre évolution majeur, le recrutement d'une cadre, en l'occurrence Delphine Lamotte, pour superviser les actions, mesures et missions d'accompagnements éducatifs : les mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF), les enquêtes sociales, la médiation, etc.

L'idée est que les salariés(es) qui travaillent au sein de ces services puissent avoir un lien plus régulier et spécifique avec un responsable. Il s'agit aussi pour l'association d'avoir une personne qui incarne les missions éducatives auprès des partenaires.

L'année 2015 a marqué la fin des conventions d'objectifs qui lient l'UDAF à l'UNAF.

Je vous rappelle que via ce financement spécifique (que l'on appelle le fonds spécial), l'UDAF a pu financer :

- la création du service Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux,
- des actions d'Aide Educative Budgétaire,
- l'observatoire annuel des familles.

La convention s'est terminée le 31 décembre dernier. L'UNAF travaille avec le ministère de Mme ROSSIGNOL et son cabinet pour établir les nouvelles règles, les nouvelles modalités et les nouveaux objectifs.

Nous savons, sans hélas de confirmation officielle, que le thème de la parentalité sera prioritaire. Le bureau de l'UDAF ainsi que le conseil d'administration ont déjà commencé à jeter les bases d'un projet.

S'agissant du service soutien aux tuteurs familiaux, l'objectif prioritaire de l'UDAF est de le rendre pérenne. La nouvelle convention ne pourra en effet continuer de financer une action déjà lancée et financée dans la précédente convention.

Vous verrez tout à l'heure que dans la proposition d'affectation du résultat du service « Institution familiale », les excédents sont fléchés vers le financement de ce service.

Nous espérons également que l'Etat participe au budget de ce service. La loi de 2007 prévoit bien les services d'information et de soutien aux tuteurs familiaux... mais n'évoque pas leur financement !

Or, les permanences de Mme DALSORG, mandataire judiciaire qui intervient dans ce service, les réunions d'information collectives en lien avec les tribunaux ou encore les réponses régulières qui sont apportées dans le journal « Familles de la Manche », rendent un service immense aux familles confrontées à la protection d'un de leur proche.

La dernière réunion d'information collective qui s'est tenue à Avranches a réuni plus de 60 familles. Dans la Manche, c'est plus de 300 tuteurs familiaux qui ont été soutenus et accompagnés.

L'UDAF, seule association inscrite sur la liste du Procureur de la République pour intervenir en soutien des tuteurs familiaux, fait mission de service public. Il serait donc normal que les pouvoirs publics participent au financement.

Enfin, quelques mots pour vous dire que depuis septembre 2015, le projet de logement accompagné pour handicapés psychiques « Familles Gouvernantes », pour lequel je me bats depuis plus de 6 ans, avance à grands pas ! L'accueil des premiers résidents à Coutances est envisagé sérieusement pour novembre ou décembre prochain.

Je terminerai par remercier les 97 salariés de l'UDAF : secrétaires et agents des pôles administratifs, mandataires, secrétaires d'accueil, délégués, agents d'entretien, cadres. Comme l'a dit Monsieur le Sous-Préfet de Coutances lors de la récente inauguration de la nouvelle antenne coutançaise : *la qualité du travail de l'UDAF, reconnue dans le département, c'est la vôtre !*

Je reprends bien volontiers ses mots et vous remercie de votre engagement.

Face à la croissance de la paupérisation des familles depuis plusieurs années, les services de l'UDAF, les services mis en place par les associations familiales, les actions des bénévoles associatifs sont essentiels.

Face à la réduction de toutes les dépenses publiques, notre engagement collectif constitue un rempart, certes parfois fragile, mais un rempart tout de même, au délaissement social, à la marginalisation de familles qui sont à nos yeux des citoyens à part entière et dont la dignité ne doit pas être mise à mal.

D'où la volonté de l'UDAF de resserrer les liens entre les associations familiales, pour toujours mieux être à la hauteur des besoins sociaux, des familles qui vont bien, comme celles qui rencontrent des difficultés, des familles qui ont des projets, comme celles qui n'arrivent plus à faire face.

## PRESENTATION DES ACTIVITES DES SERVICES PAR MONSIEUR PARIS

L'UDAF de la Manche a créée 2,37 ETP en 2015, ce qui a correspondu au recrutement de 4 mandataires judiciaires en CDI.

Parallèlement, trois salariés sont partis en retraite, qui ont tous été remplacés.

Sur l'année 2015 :

- **36 salariés ont suivi une formation,**

- 22 salariés ont participé à des colloques/conférences.

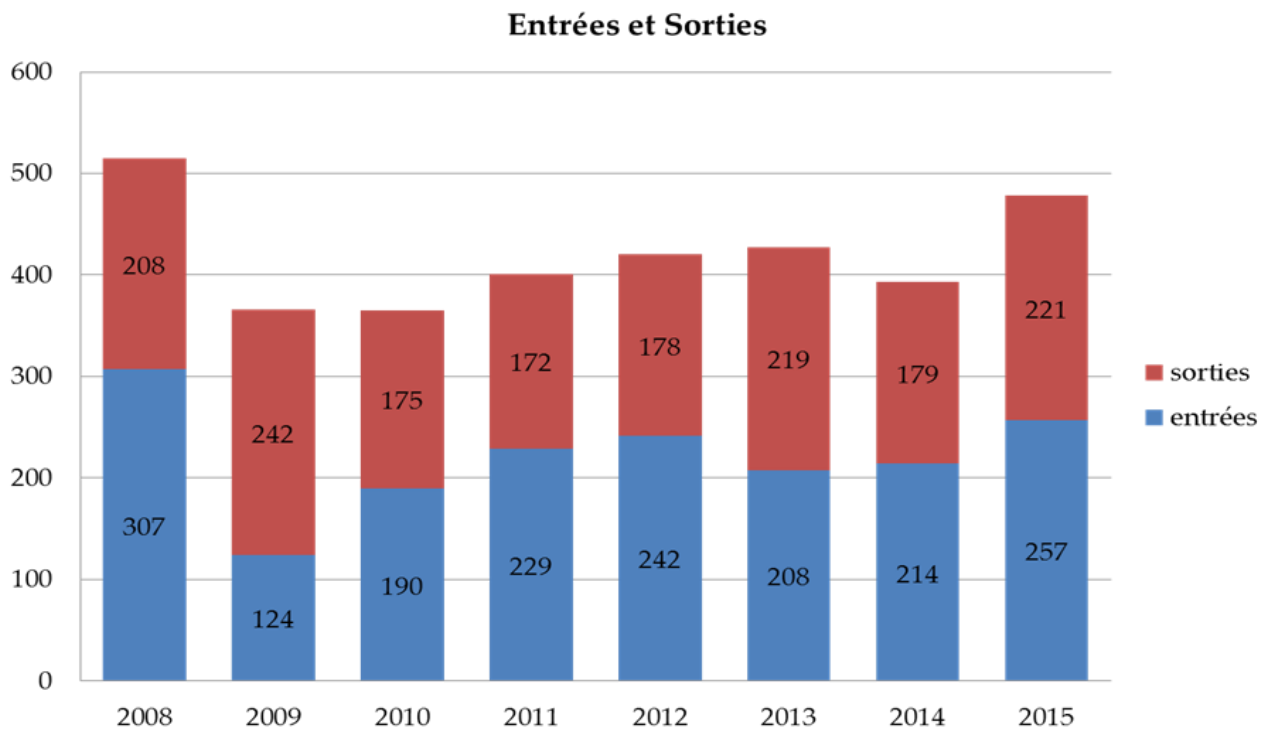
Cela a représenté 969 heures et une dépense de 31 940 €, soit plus de 6 % du total des budgets de l'association

Service protection judiciaire des majeurs (PJM) : augmentation

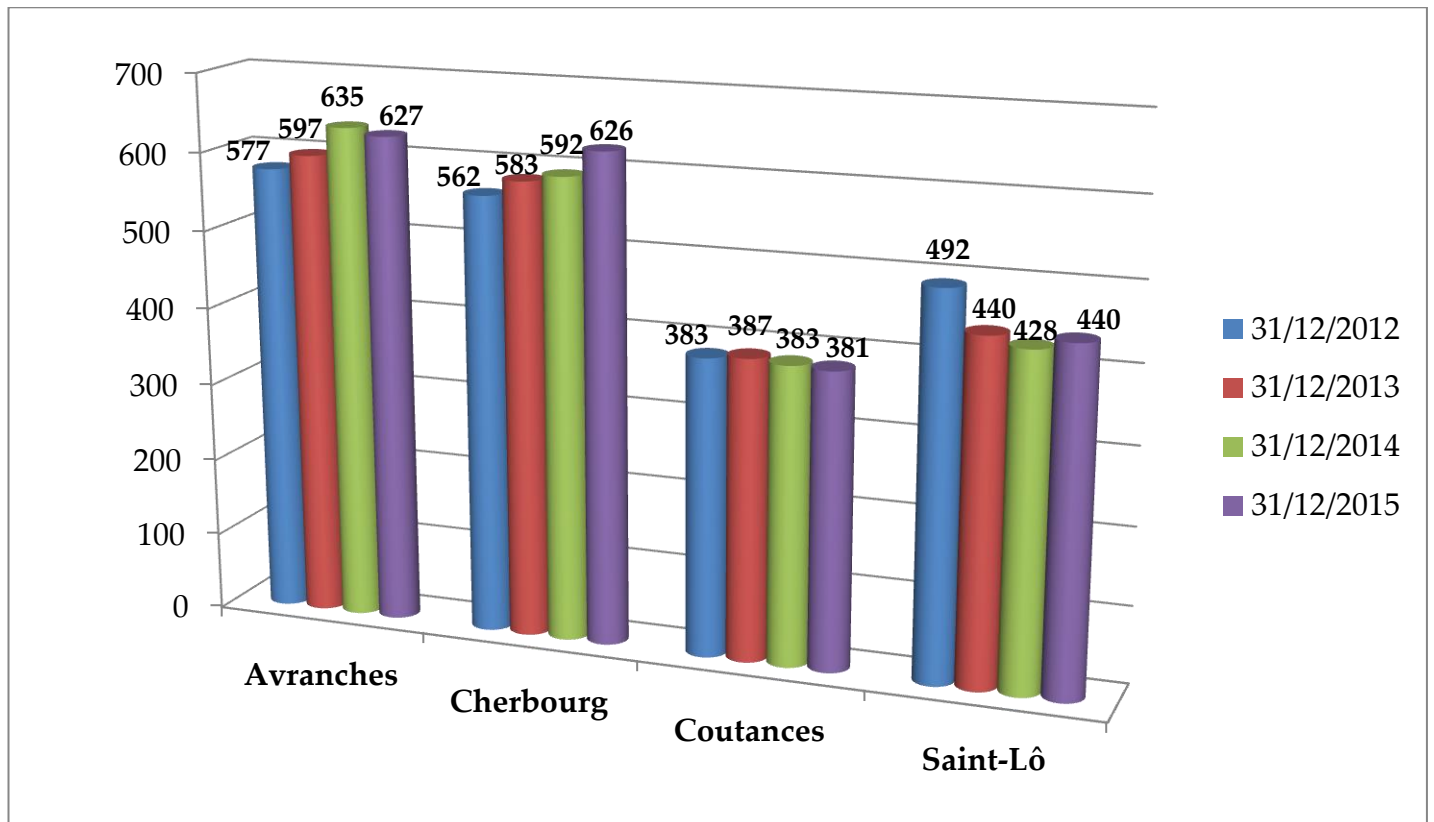
- janvier 2015 : 2 038 mesures
- décembre 2015 : 2 074 mesures

= soit 36 mesures de plus : + 1,77 %

Entrées et sorties de mesures PJM



## Nombre de mesures PJM par antenne



### Service délégués aux prestations familiales (DPF) : diminution

- janvier 2015 : 207 mesures
- décembre 2015 : 200 mesures

-

**= soit 7 mesures de moins : - 3,38 %**

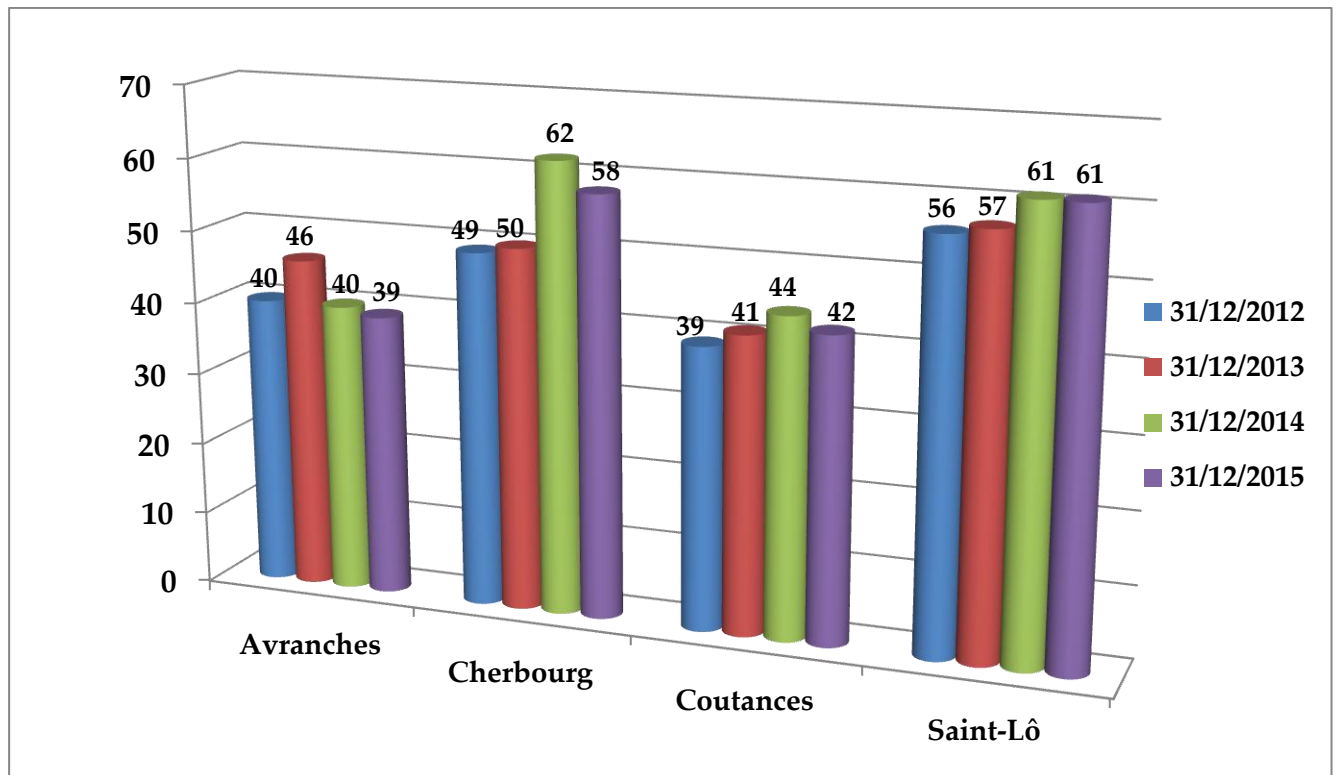
### Répartition des mesures DPF

- mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) : **200** (207 en 2014)
- mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) : **43** (53 en 2014)

**Total : 243 mesures exercées**



## Nombre de mesures DPF par antenne



## Activité du service Médiation familiale

En 2015, **76 médiations ont été menées** par les professionnel(le)s de l'UDAF, dont 48 terminées au 31 décembre.

Un peu moins de la moitié des médiations sont d'origine judiciaire : 47 % (juges aux affaires familiales).

## Service Information et soutien aux tuteurs familiaux

Ouvert fin 2013, le service s'est particulièrement développé en 2015 :

- une réunion d'information collective aux TI d'Avranches (60 personnes) et de Coutances, une réunion au CLIC de Granville, une réunion au CLIC de Coutances, une réunion auprès de l'association SAISMO 21,
- 103 permanences physiques,
- 43 entretiens individuels / rendez-vous,
- 119 contacts téléphoniques,
- 38 contacts par mail.

**L'UDAF est la seule association proposant ce service inscrite sur la liste du Procureur de la République.**

**Au total, près de 300 tuteurs familiaux, 300 familles ont fait appel à l'UDAF pour les conseiller dans leur mission de tuteur/curateur.**

En 2015, le service est intervenu dans le cadre de conventions avec :

- le service d'aide sociale des Armées,
- la direction des chantiers navals (DCNS),
- le GIC Logement,
- la direction départementale des finances publiques.

**En 2015, 21 familles ont été suivies (21 en 2014).**

### Service Enquêtes sociales

En 2015, l'UDAF a été désignée pour exercer **38 enquêtes sociales (10 en 2014)**.

Il s'agit de mesures judiciaires prononcées par les juges aux affaires familiales ou les juges des tutelles pour évaluer une situation familiale et apporter des éléments d'aide à la décision des magistrats.

**Après cette intervention, Monsieur Roussel clôt l'assemblée à 20h30 et passe la parole aux MFR**

### INTERVENTIONS M.F.R.

Monsieur Seigneurie, directeur de la M.F.R. de Saint-Sauveur Lendelin, présente sa structure.

L'établissement est dirigé par un conseil d'administration dont, 50 % sont des parents d'élèves. Les administrateurs ont choisi de travailler sur la qualité et la gestion durable. Le choix fait par l'équipe, est l'apport d'une dimension humaine considérable.

La MFR accueille 237 élèves, de la 4<sup>ème</sup> au BTS, avec 90 % de réussite aux examens, les formations données sont :

- service aux familles,
- préparation aux concours infirmières et aides soignantes,
- CAP petite enfance (environ 70 adultes),
- accompagnement VAE,
- langues des signes (tous les Bac-pro ont cette formation),
- 150 adultes ont effectué une formation d'aide à domicile ou petite enfance,
- partenariat à l'étranger, avec l'APEI (rencontres sportives avec 35 jeunes de 3 pays différents).

L'établissement possède un internat (environ 80 % des élèves sont internes).

Les élèves qui arrivent en formation sont souvent en difficulté scolaire, explique Monsieur Seigneurie et ont pour la plupart décroché. Le but est qu'ils reprennent confiance en eux. Il est important d'avoir avec eux et leurs parents de bonnes relations. L'implication des uns et des autres est facteur de réussite. L'alternance et l'accompagnement scolaire (aide aux devoirs par exemple) sont primordiaux dans ce processus. Monsieur Seigneurie précise qu'il a constaté que les internes ont plus de chance de réussir leurs examens que les externes.

#### Intervention de Monsieur Marge, directeur de la Fédération M.F.R de la Manche

Monsieur Marge présente son mouvement et précise qu'une forte concentration des MFR se trouve dans l'ouest de la France :

- 429 MFR en France,
- 67 associations fédératives,
- 1 union internationale.

La Basse-Normandie est partenaire avec Madagascar.

#### 1) La création

- création de la 1ère MFR en 1935 dans le Lot et Garonne (travaille en alternance sur une ferme et travail scolaire par correspondance pour 4 jeunes),
- puis création d'une 1ère maison en 1937,
- création du mouvement en 1945.

#### 2) Définition des MFR :

- **Maison** : élèves vivant ensemble et qui participent à la vie de l'établissement
- **Familiale** : les parents sont responsables du fonctionnement et s'impliquent dans l'éducation de leurs enfants,
- **Rurale** : structure implantée en zone rurale

#### 3) La structure MFR c'est :

- 140 élèves, apprentis ou stagiaires
- 150 adhérents
- 300 maîtres de stage
- 18 administrateurs dans un conseil d'administration
- 1 équipe de 14 salariés dont :
  - ⇒ 1 directeur
  - ⇒ 8 moniteurs
  - ⇒ 5 autres personnels (secrétaire, maîtresse de maison, surveillant-animateur, personnel d'entretien ...)

#### 4) Les chiffres en Normandie :

- 5200 jeunes sous statut scolaire
- 400 apprentis
- 590 000 heures de formation continue
- 800 administrateurs
- 800 salariés
- 37 associations.

5) Dans la Manche, c'est 10 établissements et 7 filières :

- agriculture
- agroéquipement
- horticulture
- élevage équin
- commerce – distribution
- service aux personnes
- aquaculture.

Monsieur Marge indique que l'apprentissage est possible à partir de 14 ans, pour les élèves qui se sentent mieux dans le monde du travail, ce qui apporte souvent une sérénité pour la famille. Les formations pour le service aux personnes sont en augmentation. Le taux de réussite est de 85 % tous diplômes confondus.

La régionalisation : un travail sur le rapprochement des fédérations Basse et Haute Normandes est effectué. Les deux fédérations régionales ont de manière conjointe, élaboré des propositions d'organisations territoriales axées sur les principes suivants :

- faire correspondre l'organisation du mouvement MFR en région avec l'organisation administrative régionale (un décideur = un interlocuteur)
- faire vivre un véritable réseau MFR Normand
- maintenir les relations partenariales sur les territoires
- réorganiser à moyens constants (ou à coût global constant)
- garder le lien entre chaque MFR et les associations

#### Intervention de Monsieur Poisson, directeur de la DDCS

Monsieur Poisson représente également Monsieur le Préfet, excusé. Ce dernier reprend les différents chiffres UDAF énoncés précédemment lors des interventions. Monsieur Poisson précise que le rôle de l'UDAF et des MFR est nécessaire, ces associations ont toute leur place et sont des structures importantes, surtout aujourd'hui avec les difficultés économiques du pays. Monsieur Poisson va relayer les demandes de financements émis par l'UDAF, principalement pour la médiation familiale, puis pour soutenir le projet de familles gouvernantes dont la mise en place est imminente.

#### Intervention de Madame Larsonneur Morel, Conseillère départementale

Madame Larsonneur Morel a félicité l'UDAF au nom du Président du Conseil départemental, Philippe BAS. Elle a rappelé les missions essentielles du Département et que les projets de l'UDAF, notamment Familles gouvernantes, sont de bons projets pour les familles.

A la fin des interventions, Monsieur Roussel propose de partager le dîner tous ensemble.